

# Blagnac, questions d'histoire 64

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2022

La rue  
Bacquié-Fonade

p.1

Un fonds photographique  
sur l'histoire de l'industrie  
aéronautique

p.6

Les 90 ans  
de la Cité Jardins

p.10

Robert Causat  
homme  
exceptionnel

p.35



École des Prés - Classe de CP avec Mme Béret en 1972 - collection S. Béret

L'arrestation de  
Robert Causat  
au maquis d'Esténo

p.19

« Les Prés »  
première école  
mixte

p.37

Il était une fois...  
la carotte

p.47

Bonjour l'école  
de l'Aérogare

p.58

# Une enquête policière et judiciaire sous l'Occupation

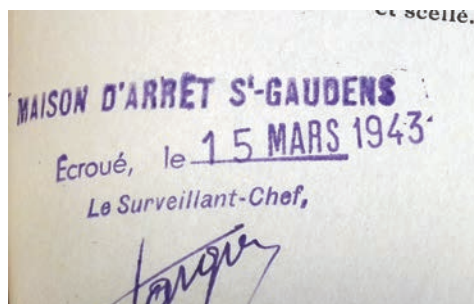
## L'arrestation de Robert Caussat, Jean Bertrand et Jean Castagnet au maquis d'Esténos

par Annie Thomas



*Vue générale de la mairie d'Esténos, la personne montre la fenêtre brisée par où sont passés les cambrioleurs. Dossier de la gendarmerie de Saint-Gaudens. AD 31*

Lundi 15 mars 1943, trois jeunes hommes courent dans la montagne, lourdement chargés. À leur poursuite, cinq gendarmes qui finiront par les arrêter à 1200m au Cap de la Serre d'Auarje dans la montagne de Cierp après une brève bagarre. Ils ont cambriolé dans la nuit la mairie d'Esténos (sud de la Haute-Garonne) y dérobant armes, bons alimentaires, vivres et les pages du registre de recensement des jeunes gens dans l'objectif de constituer un maquis FTPF (francs-tireurs-partisans français) d'obédience communiste. Ils n'étaient pas seuls, mais les quatre autres maquisards dont leur chef Pierre Guerre parviennent à s'enfuir. Les jeunes hommes arrêtés s'appellent Robert Caussat, Jean Bertrand (déjà condamnés en novembre 1940 pour avoir lâché des tracts communistes contre Vichy et l'occupation au passage du Maréchal Pétain dans les rues de Toulouse) et Jean Castagnet. Ils sont écroués à la maison d'arrêt de Saint-Gaudens et seront condamnés à de lourdes peines.



*Timbre de la maison d'arrêt de Saint-Gaudens sur le mandat de dépôt de R Caussat, 15 mars 1943. AD 31*

## UNE ENQUÊTE POLICIÈRE ET JUDICIAIRE SOURCE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE

Après l'arrestation commence une large enquête policière et judiciaire que l'ouverture totale des archives de la Seconde Guerre mondiale nous permet de documenter (voir encadré). Nous avons pu consulter 70 pièces conservées aux Archives départementales de la Haute-Garonne.

Les grandes lignes de l'affaire étaient connues, mais cette ouverture totale nous permet d'analyser le travail en profondeur des enquêteurs et le fonctionnement de la justice. Sous une apparence formelle de fonctionnement normal l'État Français (nom du régime de Vichy) ne respecte pas l'état de droit à plusieurs égards : liberté d'opinion politique, droit de manifester, droit à une défense équitable... La Police et la justice suivent les ordres de Vichy sous le regard méfiant des occupants et leurs interventions répressives.

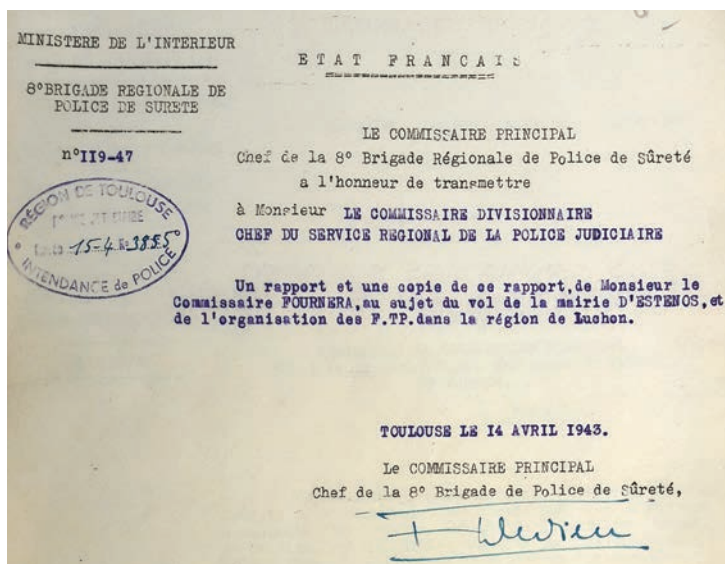
Mais revenons à l'enquête qui démarre dès les premières heures du 15 mars. Tout au long nul n'échappe au regard des autorités policières et judiciaires. Il suffit qu'un nom soit cité dans les interrogatoires ou trouvé dans les documents possédés par les maquisards pour enclencher une mécanique de contrôle et dans certains cas de répression. Les policiers de la 8<sup>e</sup> brigade de sûreté de Toulouse chargés de l'enquête, le commissaire Fournera et l'inspecteur Mouly, le capitaine de gendarmerie de Saint-Gaudens Du Lorier et les deux juges du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Saint-Gaudens Lious et Theodaly enchaînent les interrogatoires, font travailler leurs collègues à Toulouse, Moissac et Agen et se transportent aux quatre coins de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées et même au lac Bleu dans la haute montagne luchonnaise sur la trace d'explosifs.

*Le Lac Bleu  
au-dessus  
de Luchon.  
Wikimédia*



En tant que chef-lieu de région, Toulouse est le siège de trois grands services sur lesquels repose toute l'organisation policière : la Police de sûreté, les Renseignements généraux, la Sécurité publique. À la tête de ces services, trois commissaires divisionnaires ont sous leurs ordres, dans leur branche respective, les services des neuf départements de la région.

*Transmission  
du rapport du  
commissaire  
Fournera  
du 12 avril 1943  
au commissaire  
divisionnaire chef  
du service régional  
de la police  
judiciaire.  
AD 31*



On le constate au fil des pages, les relations familiales et professionnelles, les liaisons amoureuses ou affectives, les logements sont passés au crible et révèlent parfois au fil des interrogatoires des complicités et des solidarités familiales et politiques. Bien sûr, en premier lieu, pour les arrêtés et leurs familles et amis mais aussi pour

Pierre Guerre, épicier à Bagnères-de-Luchon, et considéré comme le chef de ce réseau de résistance. Sa femme Isabelle née Martin est jugée complice et sera enfermée au camp de Brens dans le Tarn alors qu'il est en fuite et toute sa parentèle est soupçonnée de complicité souvent avec raison : son beau-frère Vincent Martin, la jeune sœur de sa femme, Georgette Pène et surtout le beau-père de Vincent Martin, Paul Pène gardien-poudrière au Lac Bleu dans le cirque du Lys. Les noms



*Photo  
de Paul Saubadie.  
AD 31*



*Photo  
de Robert Caussat  
en 1938  
(collection  
Bettini del Rio)*

de Jean Mazerolles et de Paul Saubadie émergent peu à peu comme les autres maquisards impliqués et en fuite. Leurs parents sont interrogés et surveillés, la maison de Paul Saubadie perquisitionnée, son père doit fournir sa photographie aux autorités.

Les très nombreux rapports de police et de gendarmerie, nous en avons compté 12 du 15 mars 1943 à la condamnation des accusés le 17 mars 1944, sont des sources d'histoire de la Résistance. Le rapport du 12 avril 1943 du commissaire Fournera propose une analyse des faits et une analyse politique de l'événement qui seront confirmées tout au long de l'enquête. Avec les PV d'interrogatoire, ces rapports nous permettent de compléter tout ce qui a déjà pu être écrit sur cette affaire et dont nous avons rendu compte dans notre revue (n°48) sous la plume d'Alain Lauret et de manière générale tout ce qui a été écrit sur Robert Caussat. Car il était une figure de la Résistance Haute-Garonnaise et à son retour de déportation du Blagnac d'après-guerre. Enfin il fut l'un des fondateurs et ami de notre association.

## **L'OBSESSION ANTICOMMUNISTE DE VICHY ET DES OCCUPANTS**

Toutes les personnes concernées sont victimes de la féroce répression anticommuniste de Vichy et des Allemands et une grande question structure l'enquête policière et judiciaire d'Esténo. Comment s'organise la résistance communiste dans le Comminges, à Toulouse et dans les Hautes-Pyrénées en ce début d'année 1943 qui marque l'essor de la Résistance dans notre région, ce qui inquiète manifestement le pouvoir en place et les Allemands ? Les premiers maquis sont apparus début

1943 dans notre région et prennent de court les autorités. Un cambriolage par des militants communistes à la mairie d'Agen dans la même période (la nuit du 2 au 3 avril) et assez semblable à celui d'Esténos entraîne une enquête fouillée et conduit à 23 arrestations. Seize personnes seront écrouées pour finir.

Le commissaire Fournera et le capitaine Devès d'Agen (la 8<sup>e</sup> compagnie de sûreté de Toulouse a aussi la main sur cette enquête) cherchent les similitudes entre les deux événements et surtout souhaitent décrypter la stratégie communiste. Le juge d'instruction d'Agen, Reynaud, dans sa commission rogatoire, demande qu'on détermine si le mouvement FTP est un mouvement à tendance communiste ou s'il a été noyauté par des communistes. La conclusion de l'enquête est lapidaire, les deux affaires de cambriolage de mairie, Esténos et Agen ainsi qu'un tract communiste trouvé à Toulouse montrent que « *les FTP sont communistes par leurs buts, leur méthode et leurs cadres qui ont appartenu à la III<sup>e</sup> Internationale* ».

Il est intéressant de citer quelques extraits du tract trouvé à Toulouse qui reprend le manifeste adressé le 10 février 1943 par le Général de Gaulle aux membres du comité central du PCF.

« *L'arrivée de Fernand Grenier (à Londres NDRL), l'adhésion du PC au comité national qu'il m'apporte en votre nom, la mise à disposition en tant que Commandant en Chef des Forces Combattantes Françaises des vaillantes formations de Francs-Tireurs que vous avez constituées, voilà autant de manifestations de l'Unité Française* ».



Gabriel Péri  
en 1932  
(Wikipédia)

Le texte signé de Gaulle et reproduit sur le tract communiste ne laisse aucun doute au rédacteur du rapport, le commissaire Fournera, sur la nature communiste des FTP. Il reflète aussi la crainte des autorités tant de Vichy que de Berlin de la jonction des différents mouvements de résistance et de libération sous l'autorité du général de Gaulle.

On comprend mieux les réactions suscitées par le cambriolage de la mairie d'Esténos et la volonté de créer un groupe de FTP baptisé Gabriel Péri selon les dires de Robert Caussat et Jean Bertrand. Ce nom est lui-même une signature, car Gabriel Péri, député et membre du comité central du Parti communiste, fut arrêté

comme résistant et fusillé comme otage par les Allemands le 14 décembre 1941 au Mont Valérien.

## L'ORGANISATION LOCALE DU PARTI COMMUNISTE

Robert Caussat et Jean Bertrand font partie de la mouvance communiste. Ils ne s'en cachent pas, le revendiquent même au long des interrogatoires et leur première condamnation est immédiatement repérée. Avant de monter à la grange qui leur sert de base, Jean Bertrand écrit dans le carnet rouge retrouvé sur lui « *Je prends le maquis* ». Et le 19 mars interrogé à la prison de Saint-Gaudens par le commissaire Fournera il déclare : « *Voici dans quelles circonstances j'ai été amené à exercer ces fonctions. Ayant rencontré Amiel, employé de la SNCF à Toulouse que je connaissais aux « Amis de l'URSS », celui-ci m'a demandé fin décembre 1942 de reprendre de l'activité et plus particulièrement de former un groupe de FTP. J'ai accepté au bout de quelques jours* ».

Lors de son interrogatoire du 17 avril devant le juge Theodaly, Robert Caussat déclare : « *Depuis l'âge de 11 ans où je suis rentré dans la métallurgie j'ai été immédiatement*

sous l'influence de la propagande communiste. J'ai toujours vécu dans cette atmosphère sans jamais avoir voulu m'en libérer ».

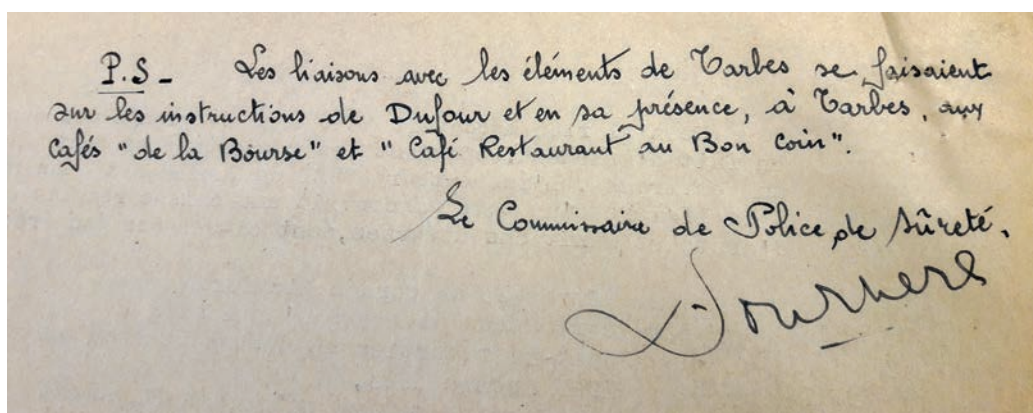
L'enquête policière et judiciaire recherche l'organisation du parti et qui sont ses chefs. Très vite, Georges Ducel, l'instituteur, et le cheminot Amiel, chefs régionaux de la Résistance communiste, sont identifiés et cités dans les interrogatoires et les rapports, l'agent de liaison Henri Dufour est cité mais non identifié par les policiers. Tous les trois ont fourni les indications et l'argent à J. Bertrand pour organiser un maquis avec l'aide de R Caussat qui se trouvait près de son frère et sa belle-sœur à Cantaous Tuzaguet dans les Hautes-Pyrénées où il travaillait comme ouvrier agricole après sa libération.



Georges Ducel.  
Le Maitron.  
Cliché fourni  
par sa famille

## LES PSEUDOS DES CONTACTS PEUPLENT LES INTERROGATOIRES

Les pseudos des contacts et leur physique « supposé » (« Dufour », « Louis », « Emile », « Paul », « Justin » qui contrairement à son prénom est une jeune femme blonde de 30 ans, maquillée, « Cyprien » ...) peuplent les interrogatoires sans que nous sachions avec certitude s'ils ont été reconnus par les enquêteurs. Les modes de contact sont décrits, dans des cafés ou des bars toulousains, place Esquirol près des Cafés Biec, devant la compagnie française à Toulouse, dans les cafés tarbais, au café de Madrid à Pau, à la foire et au marché de Montréjeau, au café Cardinal, près de la porte condamnée de l'église de Montréjeau, à la gare de Montréjeau ou de Saléchan... Les relations avec les autres mouvements de résistance intéressent particulièrement les enquêteurs ; Jean Bertrand fait part d'un entretien en compagnie de Dufour sur une route isolée avec un nommé « Henri », chef du réseau Combat de la zone Capvern-Lannemezan. On veut connaître toutes ses caractéristiques physiques. De même, Jean Bertrand évoque une rencontre à Tarbes, toujours avec



Mention  
manuscrite  
du commissaire  
Fournera  
sur un de  
ses rapports.  
AD 31

Dufour avec un chef FTP dont il ne connaît pas le nom au café-restaurant du Bon coin. Ses contacts avec Dufour avaient lieu aussi au café de la Bourse. On imagine sans peine la surveillance dès lors exercée sur ces lieux.

La Haute-Garonne a constitué la 4e Région FTPF et ses effectifs étaient repartis entre 4 compagnies. La 3403e compagnie correspondait au secteur qui regroupait Boulogne-sur-Gesse, Montréjeau, Saint-Gaudens et Luchon. En dehors de Toulouse,

c'est dans cette zone de pré-montagne et de haute-montagne que les activités de résistance ont été les plus nombreuses et les plus complexes centrées autour de la constitution des maquis, des passages vers l'Espagne et des parachutages. On peut comprendre l'extrême attention portée à l'épisode d'Esténos par les autorités et leur volonté de résoudre une à une toutes les questions qui surgissent.

## RETOUR SUR LA GENÈSE DE L'AFFAIRE D'ESTÉNOS : UN CAMBRIOLAGE QUI TOURNE MAL

À Esténos, un petit village du Comminges, le lundi 15 mars 1943, à 7 h 50, l'institutrice Marie-Louise Lafforgue, de retour d'un week-end chez ses parents, arrive



Photo de la fenêtre brisée.

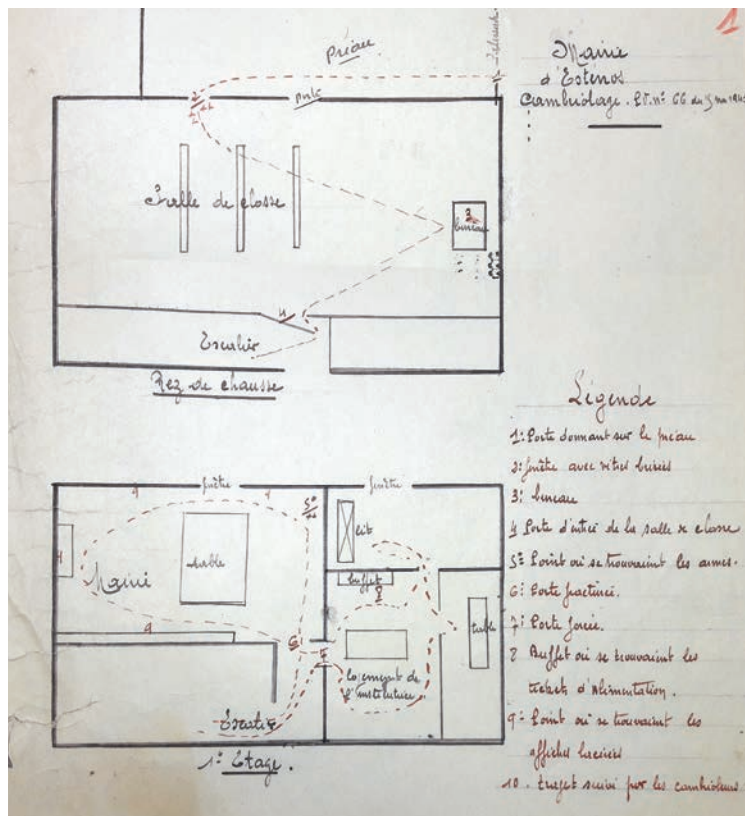
Dossier de la gendarmerie de Saint-Gaudens. AD 31

pour ouvrir sa classe située dans la mairie. Elle s'aperçoit immédiatement que la mairie et son appartement ont été cambriolés et alerte le maire Simon Gros. Une fenêtre a été découpée avec un diamant.

L'affaire est grave car 15 fusils et un revolver appartenant à des particuliers et déposés dans le bureau de

la mairie ont disparu. Le maire avise la gendarmerie de Cierp qui se rend sur les lieux. Ont disparu aussi des bons d'alimentation, des pages du registre de recensement et on a dérobé à l'institutrice 300 francs, 3 kg de haricots blancs et un demi-litre d'huile. Les gendarmes contactent le parquet de Saint-Gaudens qui délivre

une commission rogatoire.



Plan dessiné par les gendarmes du rez-de-chaussée et du premier étage de la mairie d'Esténos expliquant le cambriolage. AD 31

Au cours des investigations, un gendarme découvre un bout d'étiquette en bois sur le chemin muletier menant à la montagne de Cierp à l'ouest. Cette étiquette avait appartenu à une des armes détenues dans la mairie. Elle indique la direction de la fuite des voleurs. Une patrouille part à 10 h, trouve la grange qui servait de refuge aux maquisards à Cuhéreich et vers 17 h 30 à 1200 m d'altitude au

Cap de la Serre appréhende les trois suspects après une poursuite mouvementée. Ils sont armés et portent les objets volés à la mairie, des grenades, toute une série de documents. Ils déclarent avoir voulu passer en Espagne pour ne pas aller en Allemagne. Ils s'appellent Robert Caussat (24 ans), Jean Bertrand (21 ans) et Jean Castagnet (27 ans). Castagnet nie immédiatement comme l'indique le rapport du capitaine de gendarmerie avoir participé au cambriolage et les deux autres reconnaissent qu'ils avaient quatre complices qui se sont enfuis avant eux.

## DES POSSESSIONS DANGEREUSES !

Bertrand porte sur lui un agenda rouge avec des consignes du parti communiste, qui retrace toute l'organisation et le fonctionnement de leur groupe FTP Gabriel Péri, les relations avec les chefs régionaux et l'adresse et le téléphone de 5 personnes. Il doit donner pour chacune d'entre elles des explications sur leurs relations. « C'est le père d'un de mes amis, c'est notre voisin à qui je peux téléphoner pour donner de mes nouvelles à mes parents, c'est une amie à Perpignan, une relation privée... ».

-- NATIONALE.

GENDARMERIE NATIONALE  
++++++O++++++

17<sup>e</sup> Légion.  
=====  
Compagnie de la Haute-Garonne.  
=====  
Section de Saint-Gaudens.  
=====  
Brigade de Clerp.  
=====  
N<sup>o</sup> 70 du 15 Mars 1943

-----  
PROCES-VERBAL constatant la fouille et la saisie des armes et objets dont a été trouvé porteur le nommé BERTRAND (Jean Victor) arrêté pour cambriolage et détention d'arme.

-----  
Expédition.

Vu et transmis par le Commandant de brigade à Monsieur le Procureur de la République à Saint-Gaudens.  
Le 17 Mars 1943

-----  
Ce jourd'hui, quinze Mars mil neuf cent quarante trois à dix sept heures trente,  
Nous, soussignés ..... AUGE (Raymond)  
MARCHAND (François)  
BOUGHAND (René)  
CLAVERIE (Denis)  
et BRIGNON,  
gendarmes à la brigade territoriale de Clerp et motorisée de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs agissant en vertu d'une commission rogatoire de Monsieur le Juge d'Instruction de Saint-Gaudens, en date du 15 Mars 1943, à nous remis directement par ce magistrat, et, après avoir procédé à l'arrestation de BERTRAND (Jean Victor) pour cambriolage et détention d'arme, avons procédé sur place à la fouille en l'absence de tout témoin: il a été trouvé porteur:

1 pistolet de 6 m/m 35, avec chargeur et 9 balles  
1 6 cartouches de 8m pour fusil mitrailleur.  
1 plan de la Mairie d'Esténos,  
1 52 détonateurs  
1 46 cartouches de pistolet de divers calibres,  
1 couteau  
1 cartouchière,  
1 diamant de vitrier.  
1 paire de soulers bas.  
1 6 paires de chaussettes, 3 caleçons  
1 4 chemises, 1 chandail  
1 6 mouchoirs, 1 cravate  
1 couverture laine  
1 boîte à sucre, 1 nécessaire toilette,  
1 savon à barbe, 1 extrait de pansement  
1 paire de gants, 2 cartes d'identité  
1 carnet contenant des renseignements.  
1 Etat quantité de matériel en magasin.  
1 Plan de Luchon et environs.  
1 Etat indiquant les Sections de Régions.  
(2 Feuilles de rentrées de coupons  
(4 feuilles de contrôle communal,  
(242 tickets de savon, 3 cartes de papier,  
(60 cartes matières grasses dont 20 entière  
(2 carnets divers, 16 cartes d'alimentation  
(12 cartes de lait, 5 cartes vêtements  
(complètes, 15 cartes semestrielles, 40  
(cartes de viande dont 13 avec supplément

PV du capitaine  
De Lorier  
sur les armes  
et objets saisis  
sur Jean Bertrand  
le 15 mars 1943.  
AD 31

Caussat est en possession de deux relevés du matériel d'armement du groupe FTP écrit de sa main sous la signature Simon RM et de deux plans tirés par lui-même sur les voies de communication de la région. Il est interrogé le 18 mars à la prison de Saint-Gaudens par le commissaire Fournera et l'inspecteur Mouly. Les enquêteurs lui montrent un agenda de 1943 constituant le journal de bord du groupe de combat Gabriel Péri avec inscription sur les pages allant du 1er janvier 43 au 13 mars inclusivement et Caussat déclare à ce moment-là : *« Je reconnais le carnet que vous me présentez et plus particulièrement je reconnais avoir écrit sur ce carnet à diverses dates, diverses notes signées Simon RM et plus particulièrement des relevés de l'armement du groupe de combat Gabriel Péri. Ce document est la preuve flagrante de mon activité que vous m'avez démontrée en me le produisant »*.

Bertrand et Caussat possèdent aussi des fausses cartes d'identité dont l'une au nom de Louis Cazenave avec le vrai tampon de la mairie de Bagnères-de-Luchon entraînera tout l'appareil judiciaire et policier dans cette ville tout au long du printemps 1943. Ils sont écroués à la maison d'arrêt de Saint-Gaudens après avoir déposé pour une première fois à la gendarmerie de Cierp.

Dès le 16 mars 1943, le lendemain, une première note intitulée *« Vol d'armes à la mairie d'Esténos »* du commissaire divisionnaire de la Sûreté est adressée au préfet régional et transmise à Vichy. Elle indique que la 8<sup>e</sup> brigade régionale de police de Sûreté de Toulouse enquête. Et le 18 mars 1943, une enquête approfondie sur l'activité communiste (FTP) dans la région de Luchon est diligentée par le procureur de la République de Saint-Gaudens et confiée au capitaine Pierre Fournera de la Brigade régionale de Sûreté.

## UNE CAISSE REMPLIE D'EXPLOSIFS

Mais l'affaire connaît un deuxième rebondissement, car le 19 mars 1943, le commissaire Fournera et l'inspecteur Mouly se rendent à Cuhéreich, à 7 km d'Esténos, dans la grange qui a servi de base aux maquisards pendant quelques jours pour la perquisitionner. Chemin faisant, ils rencontrent le propriétaire Bertrand Balestas descendant de la cabane avec ses bêtes et lui ordonnent de les accompagner pour une perquisition. Il déclare qu'il avait prêté sa cabane à Pierre Guerre à la demande du beau-frère de celui-ci, Vincent Martin, un de ses voisins.

Grange  
pyrénéenne



Ils ne trouvent rien dans la grange et dans la cabane à part un almanach de l'Humanité de 1939, une lampe à acétylène qui aura ensuite son importance et un bidon militaire. Mais l'inspecteur Mouly s'éloigne et fouille une ruine à 100 m à la lisière du bois. Il trouve une caisse en bois remplie d'explosifs (120 cartouches, 92 m de cordon Bickford, 1,5 kg de poudre noire), d'armes et de munitions. La dynamite provient en fait de la société EHP Luchon (Entreprise des grands travaux hydrauliques) qui mène au même moment de grands travaux d'aménagement hydraulique en lien avec le barrage et la centrale du Portillon ouverts en 1941. En 1943, le chantier se situe dans le cirque du Lys et au Lac bleu pour la construction d'un tunnel. De plus les inscriptions sur les cartouches de dynamite issues de l'usine Nobel à Paulilles dans les Pyrénées-Orientales permettent de dater le vol et le lieu du vol. L'affaire s'aggrave !

## LA HIÉRARCHIE DU GROUPE



*Armes, munitions  
et almanach saisis  
à Cuhéreich.  
Rapport de la  
gendarmerie.  
AD 31*

Différents interrogatoires sont menés auprès des arrêtés et des suspects, des recoupements sont effectués. Il en ressort que Jean Bertrand était l'ICP (instructeur commissaire politique) du groupe de combat FTP Gabriel Péri. Robert Caussat était le RM (responsable militaire) nommé Simon. Il tenait une comptabilité de leur armement. Pierre Guerre était leur chef local, son pseudo était Émile.

J. Castagnet réitère ses déclarations, il n'est là que pour échapper au travail obligatoire en Allemagne, ce que confirment ses camarades. Il a eu un contact à Pau au café de Madrid qui le met en relation avec J. Bertrand. Le 13 mars, il prend le train à Pau pour Montréjeau en même temps que Jean Mazerolles sous la surveillance de « Louis et Pierre » avant qu'ils ne se rendent chez Robert Caussat au Boila sur la commune de Saint-Laurent-de-Neste et de là à la grange de Cuhéreich.

Comme pour les autres mouvements de résistance, le refus par les jeunes du travail forcé en Allemagne, que l'on retrouve sous le mot « Relève » dans tous les interrogatoires de cette affaire, peuple les maquis ou entraîne les jeunes à passer

en Espagne. Le principe du Service du Travail Obligatoire suscite une hostilité quasi unanime contre l'occupant et contre le régime.

Deux questions annexes nous plongent dans le dédale des interrogatoires, perquisitions, déclarations et des différents rapports : qui a pu fournir à Robert Caussat une fausse carte d'identité mais avec le vrai tampon de la mairie de Luchon ; et qui a fourni les explosifs que possédaient les maquisards et qui proviennent de l'entreprise EHP de Luchon et de ses chantiers dans la montagne ? Nous y reviendrons dans un prochain article.

## **LES TROIS PREMIÈRES SEMAINES DE L'ENQUÊTE : UNE DÉBAUCHE D'ACTIVITÉ DES JUGES, POLICIERS ET GENDARMES**

Au cours des trois premières semaines, du 15 mars au 4 avril, les enquêteurs et les juges n'arrêtent pas et mènent une activité frénétique. Ainsi nous avons compté cinq comparutions et interrogatoires de Robert Caussat, trois de Jean Bertrand et un de Jean Castagnet. Bien évidemment, nous ne savons rien de la tonalité des interrogatoires et des moyens utilisés pour obtenir des réponses aux questions ou des aveux.

Les trois procès-verbaux nous renseignent sur l'arrestation en flagrant délit, les résultats des fouilles et sur les objets saisis mis sous scellés au greffe du tribunal de Saint-Gaudens. Les dépositions des témoins, l'institutrice Marie-Louise Lafforgue et le maire Simon Cros nous font vivre « le lieu du crime ». Les visites domiciliaires, les perquisitions ciblent la grange de Cuhéreich, le domicile de Balestas le propriétaire de la grange, le domicile de Robert Caussat au Boila, celui de sa belle-sœur Marie-Louise au Cantaous. Enfin, douze interrogatoires de personnes sont menés dont sept à Luchon. Ils ciblent les suspects : la famille de Robert Caussat et de Jean Bertrand, celle de Pierre Guerre à Luchon, le personnel de la mairie de Luchon, le directeur et les employés de l'EHP, le maître-mineur au Lac Bleu, le garde-poudrière Paul Pène et sa femme Adèle...

## **COUP DE TONNERRE : JEAN BERTRAND S'ÉVADE, LES ALLEMANDS INTERVIENNENT**

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1943, Jean Bertrand s'évade de l'hôpital de Saint-Gaudens où il avait été transféré dans le pavillon de la chirurgie puis dans un pavillon isolé, sur recommandation des médecins à cause de problèmes pulmonaires (tuberculose). Il était placé sous la surveillance de la gendarmerie (10 gendarmes mobilisés). Dans la nuit, il demande à aller aux toilettes et s'évade à la barbe des gendarmes. À l'approche de l'hiver, il n'est vêtu que d'un chandail, d'une chemise, d'un caleçon court et de sandales. La fouille frénétique de l'hôpital, la battue dans les environs, les barrages sur les routes, les hôtels perquisitionnés à Saint-Gaudens et la gare surveillée ne donnent rien. Le sous-préfet se transporte sur les lieux. La veille, le 16 décembre, son père, cuisinier en chef du grand hôtel à Toulouse, lui avait rendu visite en présence de trois gendarmes. Il est immédiatement interrogé et nie avoir eu connaissance de quoi que ce soit. Le parquet demande une poursuite des gendarmes concernés.

Dans la foulée, le 18 décembre, le capitaine allemand Fugmann, commandant du détachement des troupes d'occupation à Saint-Gaudens, accompagné de 2 inspecteurs de la police allemande en tenue, se présente à la gendarmerie de Saint-Gaudens et exige la remise immédiate de Caussat et de Castagnet. Ils ont été alertés par l'évasion de Jean Bertrand et soupçonnent peut-être des complicités parmi les gendarmes. De plus, leur sont parvenus des rumeurs d'évasion possible

de R Caussat et J Castagnet. Le capitaine Du Lorier les accompagne à la prison de Saint-Gaudens où ils renouvellent leur demande d'extraction.

Mais le gardien-chef demande aux Allemands les pièces réglementaires. Ils ne les ont pas. Il téléphone alors au sous-préfet qui est absent et joint le chef de cabinet de la préfecture de région à Toulouse. Celui-ci refuse devant l'absence des pièces. Les Allemands téléphonent depuis la prison à la police allemande à Toulouse et indiquent que l'extraction aura lieu dans deux ou trois jours et qu'ils tiennent le gardien-chef et le capitaine responsables de la présence des détenus. Immédiatement, le lendemain, le 19 décembre, R. Caussat et J. Castagnet sont transférés par la police française à la prison Saint-Michel à Toulouse, la prison militaire n'ayant pu les recevoir. Ils y resteront jusqu'à leur condamnation. Vraisemblablement dans cette affaire, les autorités françaises ne voulaient pas recevoir d'ordre des Allemands mais se trouvaient constamment sous leur regard. On sait que la police nazie se méfie de ses collègues français qu'elle juge peu fiables.

Il est vrai qu'Esténois et Bagnères-de-Luchon étaient dans la zone réservée pyrénéenne sous contrôle allemand. Cette zone était de profondeur inégale, entre 10 et 30 km et tous les habitants de la zone devaient posséder une carte d'identité spéciale portant un tampon rouge apposé par les maires. Tout déplacement était subordonné à un sauf-conduit délivré par les autorités allemandes. La frontière était de plus une zone interdite et les Allemands pouvaient y tirer à vue. Enfin, la présence allemande à Bagnères-de-Luchon était forte car la ville était le siège de la Grenzpolizei, la police des frontières au sein de la Gestapo.

## DE TRÈS LOURDES CONDAMNATIONS

Le 19 décembre 1943, la mécanique infernale qui va conduire à de très lourdes condamnations des accusés se met en marche. Le juge d'instruction de Saint-Gaudens décide que les quatre accusés présents ou en fuite seront traduits devant la section spéciale de la Cour d'appel de Toulouse. Le 21 décembre il précise l'accusation : pour J. Bertrand, R. Caussat et P. Guerre cambriolage, possession d'armes sans autorisation et actes de propagande communiste et anarchiste ; pour J. Castagnet, détention d'armes sans autorisation. Ce même jour le 21 décembre 1943, les avocats des accusés maîtres Guèze et De Bertrand Pibrac en sont avisés par le greffier par lettres recommandées. Nous apprendrons après-guerre que maître Armand De Bertrand Pibrac dirigeait en fait le *Front National* (mouvement



Dossier du tribunal de Saint-Gaudens sur la procédure à l'encontre des accusés et leur traduction devant la section spéciale de la cour d'appel de Toulouse. AD 31

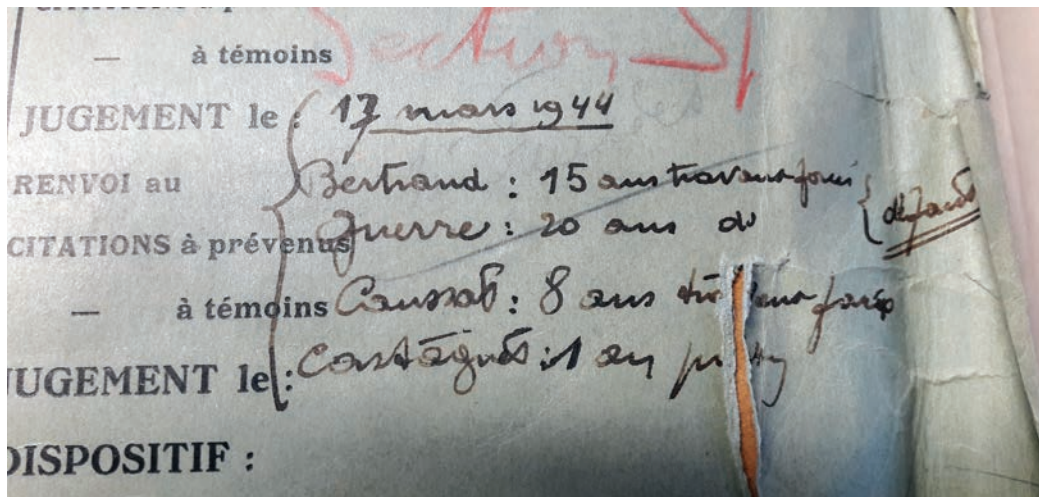
d'obédience communiste) à Saint-Gaudens et était un camarade des accusés.

Les cours spéciales avaient été mises en place sous la pression des occupants dès 1941. Il s'agit d'un tribunal d'exception compétent en matière de communisme et d'anarchisme, mais aussi de « subversion sociale et nationale » et d'attentat à la sûreté extérieure de l'État. Elles jugent en dernière instance, aucun recours n'est possible et elles violent plusieurs règles de droit : absence d'énonciation des motifs, aucun recours ni pourvoi, pas de rétroactivité.

Le 4 mars l'huissier Lasallas amène une convocation à comparaître devant la section spéciale à la maison d'arrêt de Toulouse pour R. Caussat et J. Castagnet, les seuls présents au procès. Le jugement est prononcé le 17 mars 1944. Ils sont prévenus de vol qualifié, détention d'armes et explosifs, activité communiste.

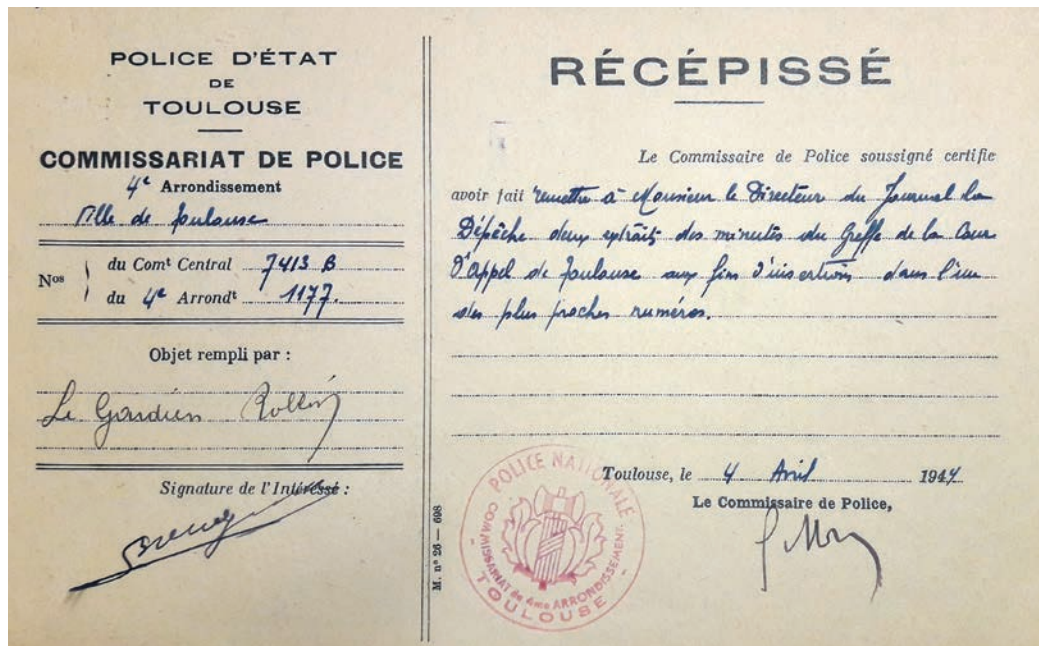
- Pierre Guerre est condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés.
- Jean Bertrand est condamné par contumace à 15 ans de travaux forcés.

-Mention  
manuscrite  
sur le dossier de  
mise en accusation.  
AD 31



- Robert Caussat est condamné à 8 ans de travaux forcés.
- Jean Castagnet à 1 an d'emprisonnement.

Pour J. Bertrand et P. Guerre, en fuite au moment du jugement, le président de la cour spéciale Escudier décide l'insertion dans 3 journaux et sur la porte de leur domicile de leur condamnation. Le PV d'affichage au domicile de Jean Bertrand



30 rue Benjamin Constans à Toulouse est effectué par l'huissier Francisque Lasallas le 8 avril sur la porte. Il réclame 72 francs au tribunal pour cette exécution. Ce même jour, l'huissier Jean Rouede de Bagnères de Luchon remet le jugement entre les mains de l'épouse de Pierre Guerre. Il réclame 60 francs au tribunal.

La déclaration est remise à la *Dépêche du Midi* le 4 avril 1943 comme en atteste le justificatif conservé dans les archives de la Haute-Garonne.

Après-guerre, les accusés seront amnistiés sur instruction du parquet comme le montre une inscription sur leurs dossiers judiciaires sous la signature du greffier en chef.

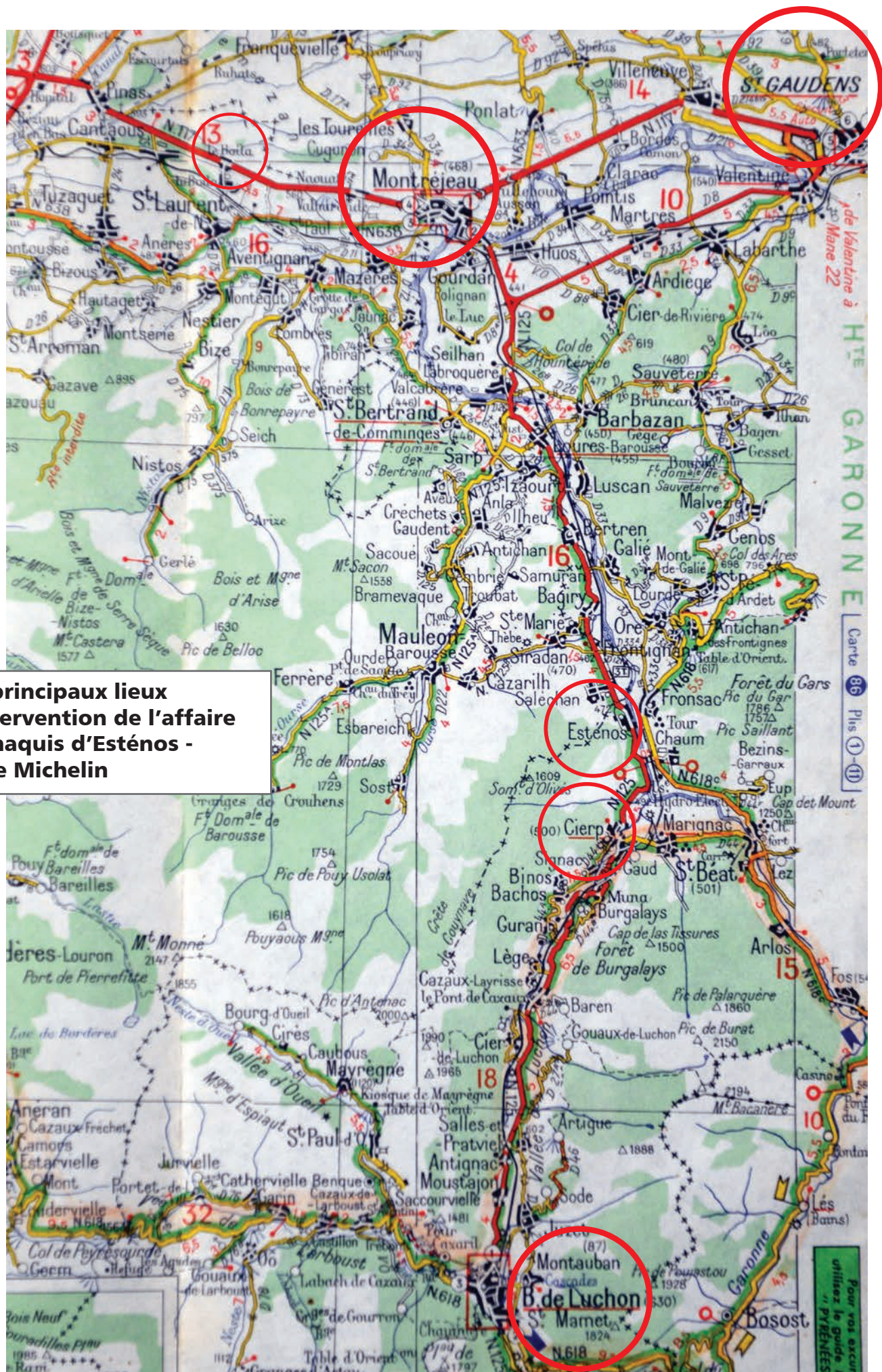
**Ce premier article explore en profondeur l'enquête policière et judiciaire à partir de nouvelles pièces à disposition des historiens. L'enquête est centrée sur la connaissance et le fonctionnement de la Résistance communiste à travers son organisation clandestine, ses lieux de contacts, ses modes d'action et bien sûr les hommes et les femmes qui la composent. Les documents consultés n'indiquent à aucun moment que la violence a été utilisée pour obtenir cette somme d'informations. Mais là, ce sont les témoignages et l'histoire orale qui ont renseigné les historiens, en particulier après-guerre, sur les très dures pratiques d'interrogatoire. Ainsi Angèle Del Rio Bettini qui avait participé au commando des**



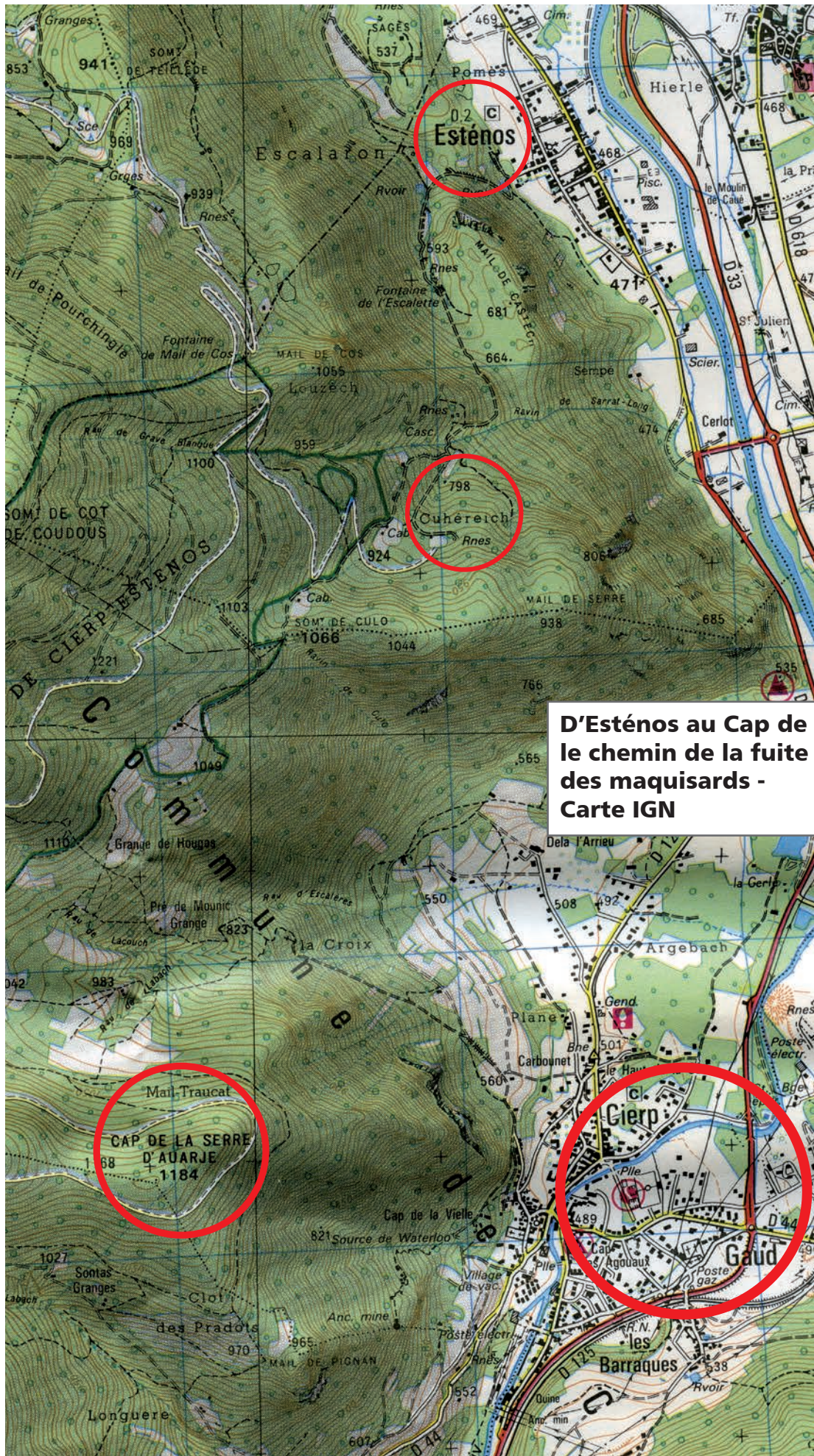
*La vallée du Lys.  
Wikimédia  
Commons*

**tracts à Toulouse écrira après-guerre avoir vu dans les locaux de la police ses compagnons battus et un jour Robert Caussat évanoui sur le sol. Dans le prochain numéro de notre revue nous reviendrons sur l'enquête menée à Bagnères-de-Luchon entre confidences dans les cafés et recherche d'explosifs dans le cirque du Lys et sur le destin de Pierre Guerre passé en Espagne et qui réussit à rejoindre les Forces Françaises Libres et la fameuse Deuxième DB du Général Leclerc..**

Vous trouverez à la suite un article de Suzanne Béret consacré à Robert Caussat. Merci beaucoup à Didier Chapuy pour les recherches généalogiques.



**Les principaux lieux d'intervention de l'affaire du maquis d'Esténois - Carte Michelin**



**D'Esténos au Cap de la Serre,  
le chemin de la fuite  
des maquisards -  
Carte IGN**

## L'ouverture totale des archives de la Seconde Guerre mondiale

La communication des archives repose sur des textes législatifs et administratifs. La situation est particulièrement sensible pour la période de l'occupation allemande et du régime de Vichy sans qu'il soit besoin de s'étendre. Depuis l'arrêté du 24 décembre 2015, l'ensemble des archives relatives à la Seconde Guerre mondiale, y compris celles de l'épuration, sont désormais accessibles à tous sans nécessité de recours et en particulier les archives des juridictions d'exception de Vichy et les archives de la police judiciaire. Cette décision prise par le Président Hollande avait pour but « de contribuer à lutter contre le révisionnisme, l'altération de la mémoire, l'oubli et l'effacement ». Les documents consultés se trouvent aux Archives départementales de la Haute-Garonne ou des inventaires ont été réalisés par les archivistes : la police de sûreté contre les ennemis du régime (1937-1950) et le répertoire méthodique des juridictions d'exception de la Seconde Guerre mondiale. 70 pièces ont pu être consultées : PV d'arrestation, d'interrogatoire, de mise sous scellés, de visite domiciliaire, de déclaration... ainsi que les très nombreux rapports de la 8e brigade de sûreté de Toulouse sur les activités communistes dans son ressort adressés aux autorités locales, à Vichy et communiqués aux occupants allemands. Enfin, les dossiers conservent de nombreuses photographies et en particulier de la mairie et de l'école cambriolées.

## Quelques éléments bibliographiques sur Jean Bertrand et Jean Castagnet

Jean Bertrand reste à jamais l'inventeur de la machine qui a servi à projeter des tracts anti-Vichy sur le cortège du Maréchal Pétain lors de sa première visite à Toulouse en novembre 1940. Ce fut un des premiers actes de résistance en France. Ses jeunes amis communistes et lui-même furent condamnés à de lourdes peines. Lors de sa deuxième arrestation en 1943 les dossiers de la police indique qu'il était né le 22 juillet 1922 à Toulouse de François et Honorine Morère. Il était célibataire et sa profession était agent technique, il avait fait des études supérieures. Il demeurait 30 rue Benjamin Constant à Toulouse. Il décède le 18 juillet 1990 en Allemagne après une vie aventureuse sur laquelle nous reviendrons.

L'autre condamné Jean Castagnet était né le 9 janvier 1915 à Higuières-Souye (Basses-Pyrénées actuel département des Pyrénées Atlantiques), de Joseph et Catherine Antony-Larras. Lui aussi célibataire, il était mécanicien et demeurait Chemin Philippou à Pau. Il décède le 29 octobre 1970 à Paris 13<sup>e</sup> vraisemblablement à l'hôpital et résidait à ce moment-là à Breuil Pont de l'Eure ou il était artisan-maçon.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### Archives départementales de la Haute-Garonne

Fonds du cabinet du préfet régional : M 1904

Fonds du service régional de police de sûreté : 5795 W 22/5795 W 23/ 5795 W 102/ 5795 W 1260/5795 W 1290/5795 W 1293/ 5795 W 1968

**Arnal André.** 3 cantons Haut-Garonnais dans la Guerre. Ed. Empreinte, 2018

**Charnay Annie.** Les sources de l'histoire de la seconde guerre mondiale aux archives départementales de la Haute-Garonne. In : Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 104, N°199-200, 1992. les années quarante dans le Midi. pp. 483-499.

**Estèbe Jean.** Toulouse 1940-1944. Perrin 1996.

**Goubet Michel et Debauges Paul.** Histoire de la Résistance Haute-Garonne. Milan 1986.

**Souriac René** (sous la direction) Comminges et Nébouzan Tome II. Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion 1984. Page 776 La Résistance en Comminges. Émilienne Eychenne.

<https://blogs.mediapart.fr/pierre-haffner/blog/170720/souvenirs-familiaux-de-luchon-et-d-ailleurs>

Site : Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes

<https://histoire-de-la-douane.org/pyrenees-sans-ausweis/>